

**DÉPENSES ADMISSIBLES EMPLOYÉS (65 ans et plus) - ANNÉE FISCALE 2022**

Client : Comité Paritaire d'Installation d'Équipement Pétrolier du Québec  
Assureur : Desjardins  
Contrat : E012  
Date du dernier renouvellement : 1er juin 2022

**Impôt provincial :**

Au provincial, la contribution de l'employeur et l'employé aux frais médicaux et soins dentaires peuvent être présentées sur le rapport d'impôt des employés comme dépense admissible.

**Impôt fédéral :**

Au fédéral, seule la contribution de l'employé aux frais médicaux et soins dentaires peut être présentée sur le rapport d'impôt des employés comme dépense admissible.

Période	Part employeur et employé	Part employé
Du 1er janvier 2022 au 31 mai 2022	290.70 \$	147.78 \$
Du 1er juin 2022 au 31 décembre 2022	264.54 \$	131.43 \$

*Montants par mois travaillé*